

**PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE THUIN  
COMMUNE D'ESTINNES**

**Objet : Quinzaine culturelle – Estinnes en forme – section Estinnes-au-Mont**

Le Bourgmestre,

Vu la délibération du 26-02-81 par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre en ses lieu et place les mesures de police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité des passages dans les rues et places publiques;

Considérant qu'à l'occasion de la quinzaine culturelle, un WE « Estinnes en forme » se déroulera à Estinnes-au-Mont les 17 et 18 mai, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses rues et places afin de permettre le bon déroulement ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière;

Vu les articles 1123-29 et 1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et l'article 135§2 de la loi communale;

A R R E T E :

**Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :**  
Du vendredi 16 mai à 8h au lundi 19 mai à 13h, Place communale

**Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :**  
Le samedi 17 et le dimanche 18 mai, de 10h30 à 20h, Chaussée Brunehault, uniquement dans le sens Givry-Binche, sur le tronçon compris entre le carrefour de l'église (rue Grande-Rue des Trieux) et la rue Adonis Bougard;

**Article 3 :** Les signaux requis, conformes à ceux prévus par le règlement général sur la police de la circulation routière seront placés de façon réglementaire aux endroits adéquats par l'Administration communale;

**Article 4 :** La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

**Article 5 :** En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du conseil communal du 26-01-81;

Estinnes, le 13 mai 2014  
La Bourgmestre, A. TOURNEUR

